



Communiqué de presse

La branche Mutualité abonde le CPF pour faciliter l'accès des salariés mutualistes à la formation professionnelle

Paris, le 03 mars 2022

La branche Mutualité, Uniformation, l'Opco de la Cohésion sociale, et la Caisse des Dépôts concluent une convention afin de faciliter l'utilisation du Compte personnel de formation (CPF) par les salariés mutualistes. Concrètement, la branche Mutualité et l'Opco de la Cohésion sociale, Uniformation, engagent une première enveloppe de 500 000 euros qui permet d'apporter des financements complémentaires au CPF des salariés de la Mutualité. Ces derniers peuvent mobiliser immédiatement en ligne les abondements de la branche Mutualité depuis Mon Compte Formation (www.moncompteformation.gouv.fr). Les trois partenaires souhaitent ainsi favoriser l'accès des salariés de la branche Mutualité à des certifications reconnues et accompagner l'évolution des métiers.

Encourager la mobilisation du dispositif CPF pour accompagner les parcours professionnels des salariés de la branche Mutualité : tel est l'objectif principal de la convention tripartite que viennent de signer l'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) représentant la branche Mutualité, l'Opco de la Cohésion sociale Uniformation et la Caisse des Dépôts, opérateur du Compte personnel de formation. La branche Mutualité est ainsi une des premières branches professionnelles à décider de cofinancer des projets individuels de formation des salariés ou des projets de formation coconstruits avec l'employeur.

Dans un premier temps, une enveloppe de 500 000 euros est mobilisée, via une contribution supra-légale des employeurs de la Mutualité, pour compléter le financement de projets répondant à plusieurs objectifs :

- **Accompagner les métiers porteurs et les compétences clés.** Les métiers du soin, de la relation client et de la data sont stratégiques pour le secteur mutualiste. De même, des compétences transversales deviennent essentielles pour beaucoup de métiers : maîtrise des environnements numériques, gestion de projet, communication orale et écrite... Les accompagnements à la validation des acquis l'expérience (VAE) et les bilans de compétences sont, par ailleurs, aussi éligibles aux abondements.
- **Favoriser la diversité et l'inclusion.** Les abondements aideront les projets qui rééquilibrent la mixité femmes-hommes dans certaines filières : métiers des systèmes d'information pour les femmes, métiers de la petite enfance pour les hommes... La branche souhaite, en outre, sécuriser les parcours professionnels des salariés les plus fragiles (salariés en situation de handicap, salariés faiblement diplômés) face à la transformation des métiers.
- **Apporter une réponse aux difficultés de recrutements sur les métiers en tension.** Ce sera le cas, par exemple, des formations aux métiers d'infirmier ou d'aide-soignant.
- **Encourager la mobilisation des parcours CQP** (certificats de qualification professionnelle) de la branche Mutualité, qui permettent aux salariés mutualistes de développer leurs compétences et d'accéder à la mobilité professionnelle au sein du secteur.

Au total, les abondements concernent 170 certifications en lien avec les métiers de la branche Mutualité. En complément des abondements, les employeurs peuvent également verser des dotations supplémentaires.



Marie-Pierre Le Breton, présidente de l'ANEM représentant la branche déclare : « *La branche Mutualité est une des premières branches professionnelles à apporter son renfort au financement des projets de ses salariés via le CPF. Cela démontre la volonté commune des partenaires sociaux de mettre la formation au cœur de la vie de la branche. Les métiers se transforment et les salariés en ont pleinement conscience. Accompagner le projet de formation choisi par un salarié favorise non seulement son engagement mais aussi son employabilité. Pour l'ANEM, c'est aussi une illustration concrète de la volonté des Employeurs de la Mutualité de conduire collectivement une politique RH responsable et durable, telle qu'affirmée dans leur manifeste [Les mutuelles donnent des ailes](#) . »*

Uniformation, en charge du pilotage financier et de l'information aux mutuelles

Uniformation accompagne la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNEF) de la branche Mutualité sur sa politique de formation professionnelle. Il suit les engagements financiers relatifs à l'abondement des comptes personnels de formation des salariés des Mutuelles et en restitue un bilan à chaque CPNEF pour, à terme, préparer les conditions de renouvellement de la convention. Les équipes d'Uniformation sont désormais mobilisées pour accompagner leurs adhérents dans l'appropriation de l'application Mon Compte Formation et des critères de l'abondement de la branche, ainsi que les opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP) qui accompagnent les salariés. Ce partenariat a mobilisé les équipes dédiées à l'accompagnement de la branche professionnelle pour élaborer les critères et modalités de l'abondement, participer à toutes les réunions techniques avec la Caisse des Dépôts et les services techniques de la branche.

La Caisse des Dépôts, garante de la mise en œuvre de la politique d'abondement

La Caisse des Dépôts s'est vu confier un rôle moteur dans la promotion de la formation professionnelle et la mobilisation des acteurs de l'écosystème par la réforme de la formation professionnelle de 2018. La convention signée avec la branche Mutualité et Uniformation constitue la concrétisation de ce travail de promotion assuré en amont par les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts auprès des financeurs notamment.

Depuis janvier 2021, grâce à un service simple (quelques clics) innovant (numérique et instantané), les usagers peuvent bénéficier d'un abondement automatisé de la part d'un financeur qui a signé avec la Caisse des Dépôts une convention d'abondement. La convention signée entre la Caisse des Dépôts et le financeur précise les règles définies par le financeur et le budget alloué pour chaque règle. Elles portent notamment sur les publics, les formations et les critères de prise en charge ciblés. Les dotations sont allouées pour une période donnée et le financeur délègue donc à la Caisse des Dépôts à la fois l'attribution de l'abondement, sur la base des conditions fixées par celui-ci, et les crédits afférents.

Michel Yahiel, directeur des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, déclare : « *La Caisse des Dépôts poursuit le déploiement des abondements en faveur des salariés dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences portées par nos partenaires. Le partenariat avec la branche Mutualité et l'Opco Uniformation marque une nouvelle étape dans cette démarche de co-construction. »*

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales¹ (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

¹ En savoir plus sur la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/>



Contacts presse

Caisse des Dépôts

Marie-Caroline Cardi : 06 38 53 97 67 / service.presse@caissedesdepots.fr

 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)

À propos de l'ANEM

L'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) est l'unique organisation d'employeurs représentative au sein de la branche Mutualité. À ce titre, elle est signataire de la convention collective nationale étendue. L'ANEM rassemble 300 mutuelles et unions mutualistes implantées sur l'ensemble du territoire national, de toutes tailles, qui exercent des activités régies par le Code de la Mutualité. Quelque 52 000 salariés relèvent de la convention collective Mutualité. L'ANEM est présidée par Marie-Pierre LE BRETON. Sa Déléguée générale est Céline LOISEAU.

Plus d'informations sur www.anem-mutualite.fr

Contact presse

ANEM

Pascal Lelièvre : 06 77 26 57 22 / p.lelievre@anem-mutualite.fr



À propos d'Uniformation

Uniformation soutient ceux qui s'engagent dans l'accompagnement de la personne dans toutes les étapes de sa vie : une économie du quotidien répondant à des besoins sociétaux.

En tant qu'opérateur de compétences, nous accompagnons les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétence et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour nos adhérents, nous développons des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques. De plus, nous les accompagnons dans leurs recrutements en alternance. Objectif : favoriser le recrutement, la transmission de savoir, la formation en alternance et le maintien dans l'emploi.

Contact presse

Uniformation

Florence Bailleul : 06 13 66 38 39 / fbailleul@uniformation.fr